INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° AB-4

LETTRE CIRCULAIRE 45/2017 1er août 2017

DEMANDE D'APPROBATION DES NOUVELLES EDITIONS DES PUBLICATIONS DE L'OHI S-8A ET S-8B – NORMES DE COMPETENCE POUR LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE DE CATEGORIES « A » ET « B »

Références:

- A. CHI-XVIII Décision n° 18 Programme de travail de l'OHI 2013-2017;
- B. Lettre circulaire de l'OHI 90/2015 du 17 décembre *Adoption de la nouvelle publication de l'OHI S-5B édition 1.0.0 Normes de compétence pour les hydrographes, catégorie B*;
- C. Lettre circulaire de l'OHI 50/2016 du 28 septembre Adoption de l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5A Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A » ;
- D. Lettre circulaire de l'OHI 42/2016 du 5 septembre Résultat de la 8ème réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-8);
- E. Lettre circulaire de l'OHI 57/2016 du 10 octobre Appel à commentaires sur le projet de nouvelle édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-8B Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « B » ;
- F. Lettre circulaire de l'OHI 6/2017 du 24 janvier Appel à commentaires sur le projet de nouvelle édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-8A Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » ;
- G. IRCC9-07H2 Projet de nouvelle édition 1.0.0 de la S-8A;
- H. IRCC9-07H3 Projet de nouvelle édition 1.0.0 de la S-8B;
- I. Document de l'Assemblée de l'OHI A.1/MISC/03/Rev1 Liste des décisions de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI;
- J. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée *Principes et procédures pour la modification des normes et spécifications techniques de l'OHI*.

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

1. La tâche 3.3.9 du programme de travail de l'OHI pour 2013-2017 (cf. référence A) autorisait le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) à développer des exigences distinctes en matière de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de catégories « A » et « B ». Comme annoncé dans les références B et C, l'OHI a adopté des versions révisées des normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « B » puis de catégorie « A » (publications de l'OHI S-5B et S-5A).

- 2. Conformément au programme de travail de l'IBSC qui a été approuvé par le comité de coordination inter-régional (IRCC) lors de sa huitième réunion à Abou Dabi, en mai 2016 (cf. référence D), l'IBSC a développé un jeu similaire de normes de compétence distinctes pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « B » et « A », les deux projets ayant été diffusés aux fins de commentaires par les Etats membres dans les références E et F, respectivement. Chacune des lettres a également été distribuée aux parties prenantes aux fins de commentaires.
- 3. Les commentaires et retours reçus en réponse aux références E et F ont été examinés par l'IBSC lors de sa 40ème réunion en mars 2017 à Wellington, Nouvelle-Zélande, et ont été rapportés à l'IRCC lors de sa neuvième réunion en juin 2017 à Paramaribo, Suriname, conjointement avec les projets d'éditions 1.0.0 révisés des publications de l'OHI S-8A et S-8B, *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégories « A » et « B »* (cf. références G et H respectivement). L'IRCC a approuvé les deux projets d'éditions 1.0.0 de la S-8A et de la S-8B (décision IRCC9/34) et a demandé au Secrétariat de l'OHI de solliciter directement l'approbation des Etats membres (action IRCC9/26) via un vote par lettre circulaire plutôt que via une soumission au Conseil. Ceci avait été approuvé par la première session de l'Assemblée de l'OHI et enregistré en tant que décision n° 15 (cf. référence I).
- 4. Comme pour la S-5A et la S-5B, les nouvelles éditions de la S-8A et de la S-8B seront complétées par le document d'accompagnement *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine*. Ce document est destiné à aider les instituts d'enseignement et de formation à préparer les soumissions à l'IBSC en relation avec les normes de compétence correspondantes. Le document a été rédigé par l'IBSC à partir des *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes* afin de se référer aux quatre normes et est également disponible pour consultation sur le site web de l'OHI:

<u>www.iho.int</u> → Normes & Pubs → Téléchargement → S-5A/S-5B Companion document

5. Conformément au processus de consultation requis dans le cadre de la référence J, les projets d'éditions des S-8A et S-8B sont à présent disponibles (*en anglais uniquement*) sur le site web de l'OHI à l'adresse :

 $\underline{\text{www.iho.int}} \rightarrow \text{Normes \& Pubs} \rightarrow \text{Téléchargement} \rightarrow \text{projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres.}$

- 6. Il est demandé aux Etats membres de tenir compte de l'approbation de l'IRCC et d'envisager l'adoption des propositions d'éditions 1.0.0 de la S-8A et de la S-8B en communiquant leur réponse à l'aide du bulletin de vote fourni en annexe, le plus rapidement possible et **au plus tard le 25 septembre 2017**.
- 7. Les Etats membres sont invités à noter que conformément à l'article IX (f) de la Convention relative à l'OHI telle qu'amendée, la décision sera prise à la majorité des Etats membres votant avant la date limite, avec un nombre minimum de votes affirmatifs correspondant à au moins un tiers de l'ensemble des Etats membres autorisés à voter à la date de publication de la présente lettre circulaire.
- 8. Sous réserve de l'approbation des nouvelles éditions de la S8-A et de la S8-B par les Etats membres, il est attendu des instituts qui solliciteront l'homologation de leurs programmes de cartographie marine auprès de l'IBSC en 2018 (à la 41^{ème} réunion de l'IBSC) qu'ils soumettent leurs programmes sur la base des éditions 1.0.0 de la S-8A et de la S-8B.
- 9. L'IBSC a également soumis un article à la Revue hydrographique internationale pour son édition de novembre 2017 débattant de la raison d'être du nouveau format adopté pour la présentation des normes et proposant des informations utiles aux instituts pour le développement de programmes de formation, en vue d'obtenir leur homologation. Le document pourra également être utile aux Etats membres pour leur donner un aperçu supplémentaire du processus suivi par l'IBSC pour le développement et la tenue à jour des normes de compétence. L'article soumis est disponible (*en anglais uniquement*) sur le site web de l'OHI, à la page :

www.iho.int → Renforcement des capacités → Article soumis à la RHI

Veuillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Mustafa IPTES Directeur

Annexe : Bulletin de vote

Diffusion:

- Etats membres de l'OHI

Copie pour information :

- Instituts de formation et d'enseignement reconnus par l'IBSC

S-8A ET S-8B – NORMES DE COMPETENCE POUR LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE DE CATEGORIES « A » ET « B » Approbation des éditions 1.0.0

Bulletin de vote

(A renvoyer au Secrétariat de l'OHI **avant le 25 septembre 2017**) Mél : <u>cl-lc@iho.int</u> – Télécopie : +377 93 10 81 40)

 $\underline{\text{Note}}$: les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre : Contact : Mél :	
1) Approuvez-v souhaitée) ?	ous l'adoption de la proposition d'édition 1.0.0 de la S-8A (veuillez cocher la case
OUI	NON
Si votre réponse dessous.	est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-
Commentaires	:
2) Approuvez-v souhaitée) ?	ous l'adoption de la proposition d'édition 1.0.0 de la S-8B (veuillez cocher la case
OUI	NON
Si votre réponse dessous.	est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-
Commentaires	
Signature :	